



---

## Conseil syndical du 18 janvier 2022

---

### Compte-rendu

---

Le 18 janvier 2022, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON.

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 2

Jean-Luc SOLLER : pouvoir à Patricia GOURMAND

Anne-Marie BAZEROLLE : pouvoir à Denis MYOTTE

---

#### Etaient présents

Pour les EPCI : Hugues ANTOINE (T) - Christophe DEQUESNE (T) - Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T) - Denis MYOTTE (T) - Estelle BONIFACE (S) - Christian MARCHISET (T) - Patricia GOURMAND (T) - Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Didier RELOT (T) - Massar N'DIAYE (T) - Philippe LEMENCEAU (T) - Kildine BATAILLE (T)

Pour le collège des Communes : Patricia GOURMAND (T)

---

#### Etaient absents excusés

Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE (pouvoir à Denis MYOTTE) - Camille COL - Jean-Luc SOLLER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Pierre PRIBETICH - Gérard HERMANN

Le Président installe Fabien CORDIER, délégué titulaire représentant la Communauté de communes Forêts Seine et Suzon au SBO.

### **1. Convention de participation à l'InterCLE**

Il est proposé de renouveler la convention relative à l'InterCLE afin notamment de formaliser la participation du SBO, de la Communauté de communes Nuits Saint-Georges - Gevrey Chambertin, de Dijon métropole et du Syndicat du bassin de la Vouge. Le SBV fait office de structure animatrice et financière.

Cette convention répond à la nécessité de préservation et de sauvegarde de la nappe de Dijon Sud, aquifère identifié comme patrimonial et participant pour une grande part à l'alimentation en eau potable des habitants du Sud de l'Agglomération Dijonnaise.

La convention pourra être signée pour les années 2021 et 2022.

La participation des collectivités porte sur le financement du poste de chargée de missions et des actions du contrat de nappe ; elle est estimée à 27 000 € par partenaire pour 2021 et 2022.

Le Président précise que la chargée de mission de l'InterCLE est Thilini PASQUWELAGE, recrutée par le syndicat du bassin de la Vouge, structure porteuse de l'InterCLE.

- Question adoptée à l'unanimité -

### **2. Cession d'un véhicule**

Par décision du président, sur délégation du conseil syndical, le syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule de service DACIA Duster, pour un montant de 24 012.51 € TTC auprès du garage Renault Dijon SAS (véhicule en commande - livraison prévue en mars 2022). Ce véhicule viendra remplacer le véhicule TOYOTA Hilux acheté en 2015, à 26 100 € TTC. L'Agence de l'eau est sollicitée à hauteur de 50 % du reste à charge.

Le garage RENAULT DIJON a fait une offre de reprise du TOYOTA Hilux à 16 500 €.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de céder le véhicule TOYOTA au garage RENAULT pour un montant de 16 500 €.

### **3. Plan de financement des postes d'animateurs SAGE et Contrat de bassin**

L'animateur SAGE est chargé du suivi et de la mise application du SAGE.

L'animateur Contrat de Bassin est chargé de la mise en œuvre du contrat de bassin 2022-2024.

Les charges de personnel (salaires et charges patronales) pour l'année 2022 sont estimées à 129 000 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les règles de financement ayant évolué dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, les demandes de subvention à l'Agence de l'eau sont désormais réparties en plusieurs dossiers, pour l'animation et pour la mise en œuvre des travaux. Cette délibération concerne uniquement les aides sur l'animation.

Le principe du plan de financement 2022 est le suivant :

- **Agence de l'eau RMC** : 50% des dépenses éligibles pour les deux postes de chargés de mission, avec uniquement 65% du temps de travail (taux maximal par défaut) pour le chargé de mission Contrat Ouche.

- **Région BFC** : 30% des dépenses éligibles pour le chargé de mission Contrat Ouche et 0% pour le chargé de mission SAGE.

Le plan de financement prévisionnel 2022, pour les deux postes, est ainsi établi comme suit :

		<b>SAGE</b>	<b>Contrat de bassin</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES - Salaires et charges</b>		<b>81 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
<b>Agence de l'eau RMC</b>	Assiette max. de l'ETP	<b>100%</b> 81 000,00	<b>65%</b> 31 200,00
	Subvention	40 500,00	15 600,00
<b>Région BFC</b>	Subvention	0,00	14 400,00
<b>SBO</b>	Reste à charge	40 500,00	18 000,00

Les frais de fonctionnement sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 15% du salaire chargé.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de

- approuver le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président,
- autoriser le Président à demander l'aide financière de l'Agence de l'eau RMC et de la Région BFC,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de la décision

#### **4. Création d'un poste de technicien territorial**

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de créer un emploi de technicien territorial à temps complet pour assurer les missions de technicien de rivières du bassin de l'Ouche, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Ce poste sera ouvert aux agents titulaires ou contractuels.

Cet emploi est créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

#### **5. Tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs au 01.01.2022 est le suivant :

Cadre d'emploi	Tableau des effectifs
Ingénieur principal	0.8 ETP
Ingénieur	0.9 ETP
Attaché territorial principal	0.9 ETP

Le Conseil syndical prend acte du tableau des effectifs.

## **6. Contrat Groupe assurance statutaire**

Dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Syndicat a souscrit un contrat groupe auprès du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour l'assurance statutaire. La durée de ce contrat groupe a été fixée à quatre années (2019-2022). La CNP Assurances et Gras Savoye ont été attributaires du marché public.

La CNP assurances a informé le Centre de gestion d'un déséquilibre financier du contrat groupe et que des actions en termes d'aménagement tarifaire étaient nécessaires pour éviter la résiliation du contrat au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration du centre de gestion a validé le 30 novembre 2021 la proposition suivante :

**Agents IRCANTEC** : augmentation du taux de cotisation de 1.10 % à 1.98 % en 2022.

**Agents CNRACL** : augmentation du taux de cotisation de 18 % en 2022 sans changement de formule (remboursement à 100 % des Indemnités journalières).

	2021	2022
<b>Franchise Maladie ordinaire 10 jours</b>	<b>4.92</b>	<b>5.81</b>
Franchise Maladie ordinaire 15 jours	4.55	5.37
Franchise Maladie ordinaire 30 jours	4.06	4.79

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'accepter la modification au contrat, sans modification de franchise. Cette augmentation représente la somme de 950 €.

## **7. Débat d'orientations budgétaires 2022**

Le Conseil syndical débat des orientations budgétaires pour l'année 2022.

Le document de présentation est joint au présent compte-rendu.

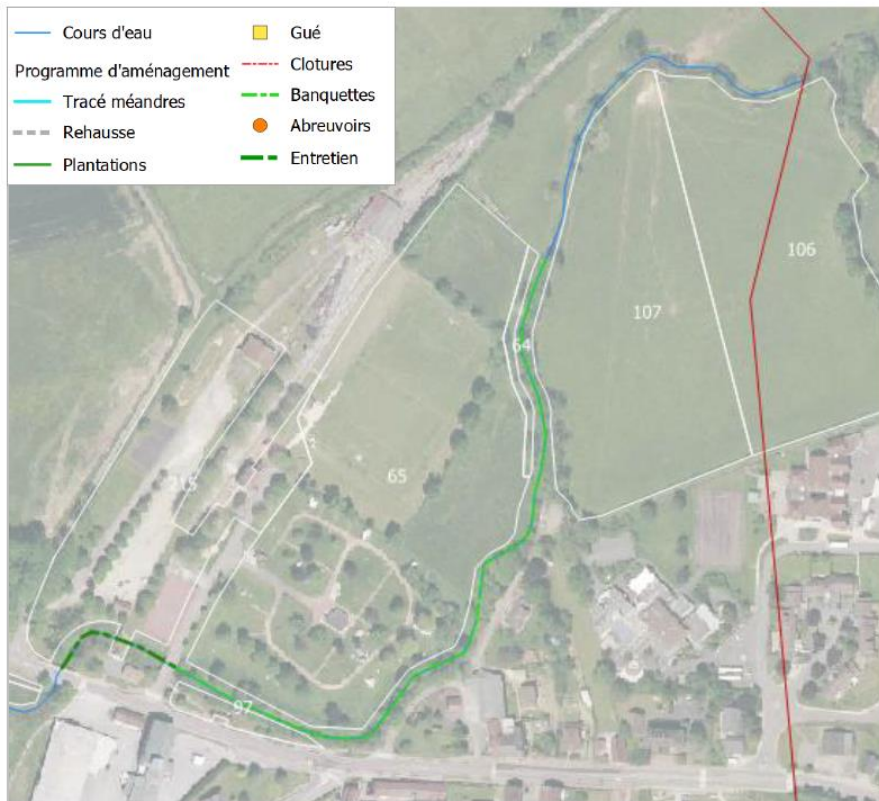
## **8. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

# Projets 2022

Projets en cours  
Crédits à reconduire

→ Amélioration de la qualité morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche  
Amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état



9 768 € TTC – 50% AE - 30% Région BFC

Etude AVP

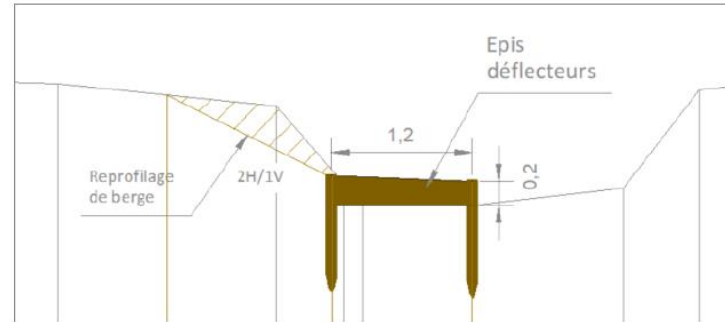
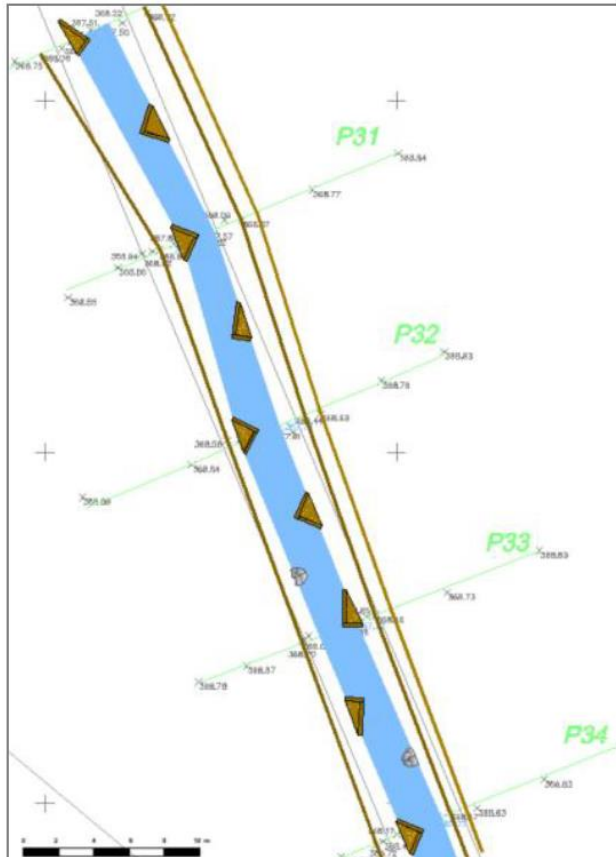
Dans le cadre de la fin de l'étude sur le bassin versant du Chamban  
phase 3 = Avant projet pour janvier 2022

Copil du 16 décembre 2021 et rapport en cours de rédaction

# Mise en défens et diversification du ruisseau des Fâches à Auxant

DOB 2022

- Protection et amélioration de la qualité morphologique
- Montrer l'exemple



Vue aval du secteur concerné par l'opération

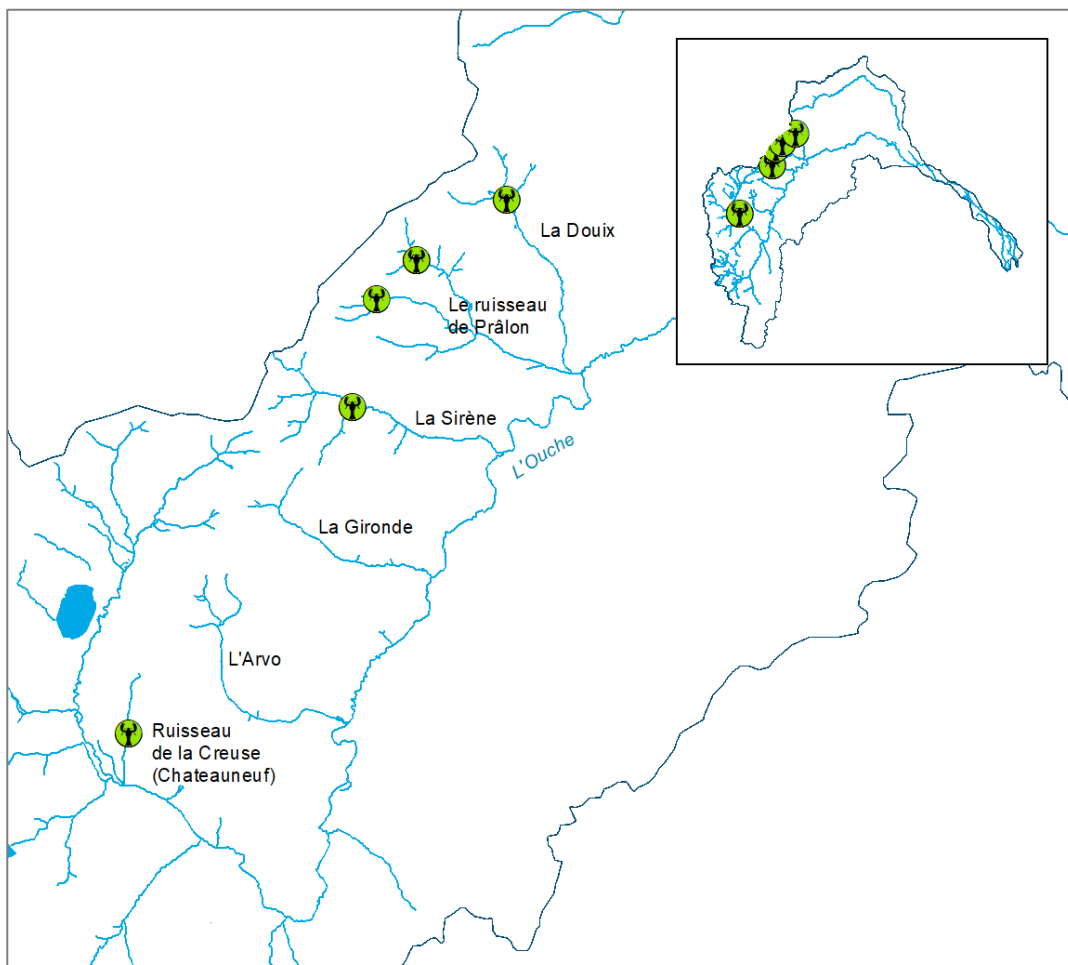


68 000 €TTC – 80% Région BFC  
Travaux votés en 2021

Dans le cadre de la fin de l'étude sur le bassin versant du Champan  
phase 3 = Avant projet pour janvier 2022  
Copil du 16 décembre 2021 et rapport en cours de rédaction

→ Inventaires des populations

→ Concertation pour la mise en œuvre de travaux de protection des habitats de l'écrevisse



18 500 €TTC – 80% Région BFC

Etude votée en 2021

- Campagne réalisée en août et septembre 2021
- Restitution locale le 13 janvier 2022 en présence des exploitants et propriétaires

Poursuite sur 2022 avec la prise de contact auprès des exploitants



Nouveaux crédits

## → Evaluation des résultats de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Le principe d'une étude d'évaluation a été acté par la CLE (commission locale de l'eau)

Les objectifs sont d'évaluer :

- L'efficacité des dispositions et règles du SAGE par rapports aux enjeux ayant prévalu à la réalisation du SAGE,
- Le niveau de prise en compte du SAGE dans les politiques territoriales,
- La portée effective du SAGE en regard des estimations exposées dans le rapport environnemental,

Mais également :

- Identifier des forces et faiblesses du SAGE,
- Proposer d'une stratégie d'amélioration ou de correction des points de faiblesse,
- Présenter une approche prospective et estimer la pertinence d'une procédure de révision du SAGE.

En qualité de structure porteuse, c'est le SBO qui inscrit les crédits nécessaires à son budget.

Budget estimé : 42 000 €TTC – finançable à 50% par l'Agence de l'Eau

Rendu de l'étude fin 2022

→ Bilan hydrologique du bassin versant

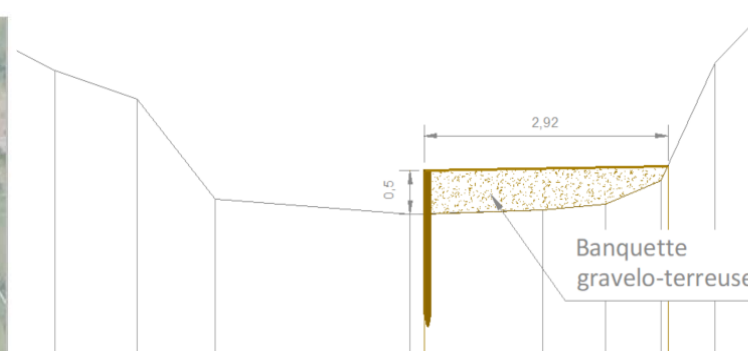
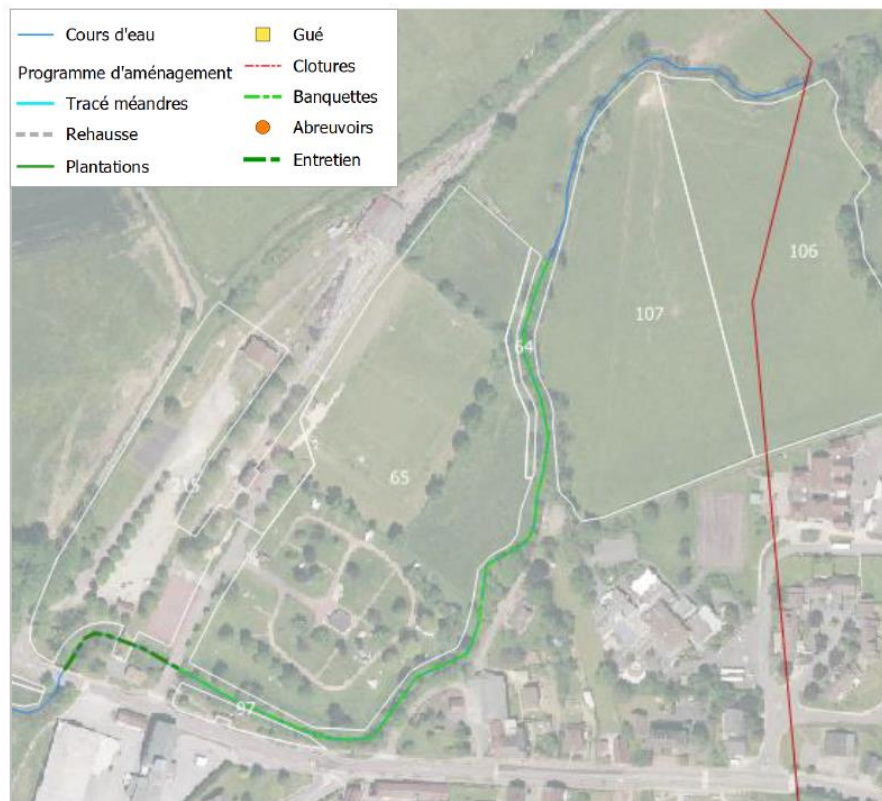
Suivi du comportement des masses d'eau superficielles et souterraines en fonction du climat

1 000 €TTC / an – Non subventionné

# Restauration physique du Chamban à Bligny

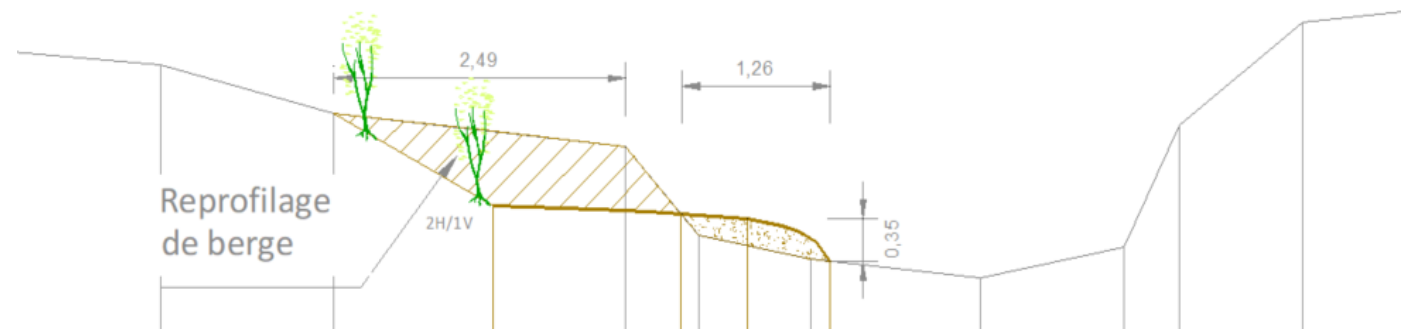
DOB 2022

→ Amélioration de la qualité morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche  
Amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats  
permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état



20 000 € TTC – 50% AE - 30% Région BFC  
Etude PRO + dossier réglementaire  
Mai 2022

205 000 € TTC – 50% AE - 30% Région BFC  
Travaux  
Avant le 30 novembre 2022 si  
l'instruction réglementaire OK



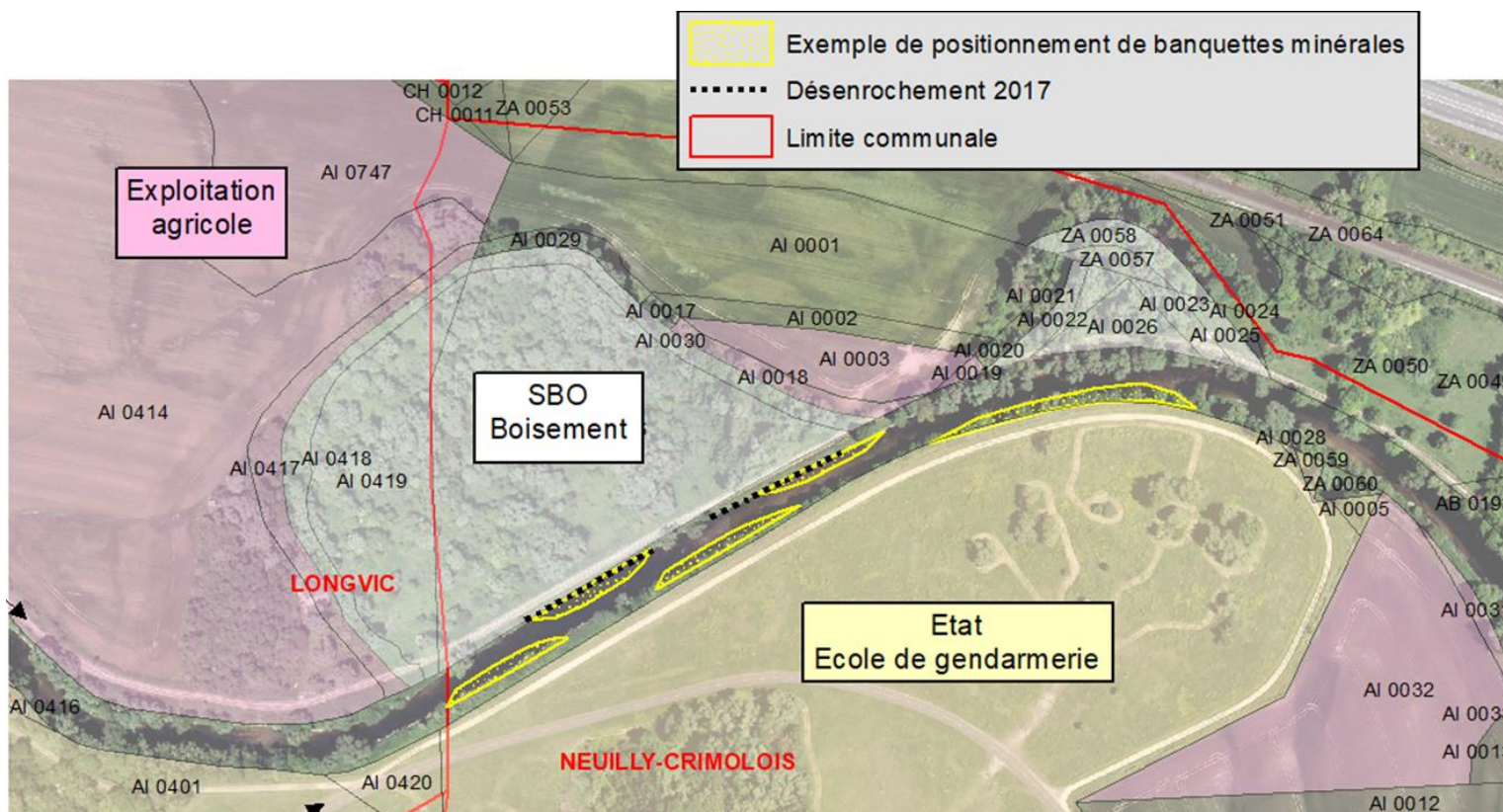
# Banquettes minérales Gaudrans

DOB 2022

→ Amélioration de la qualité morphologique de l'Ouche à Neuilly

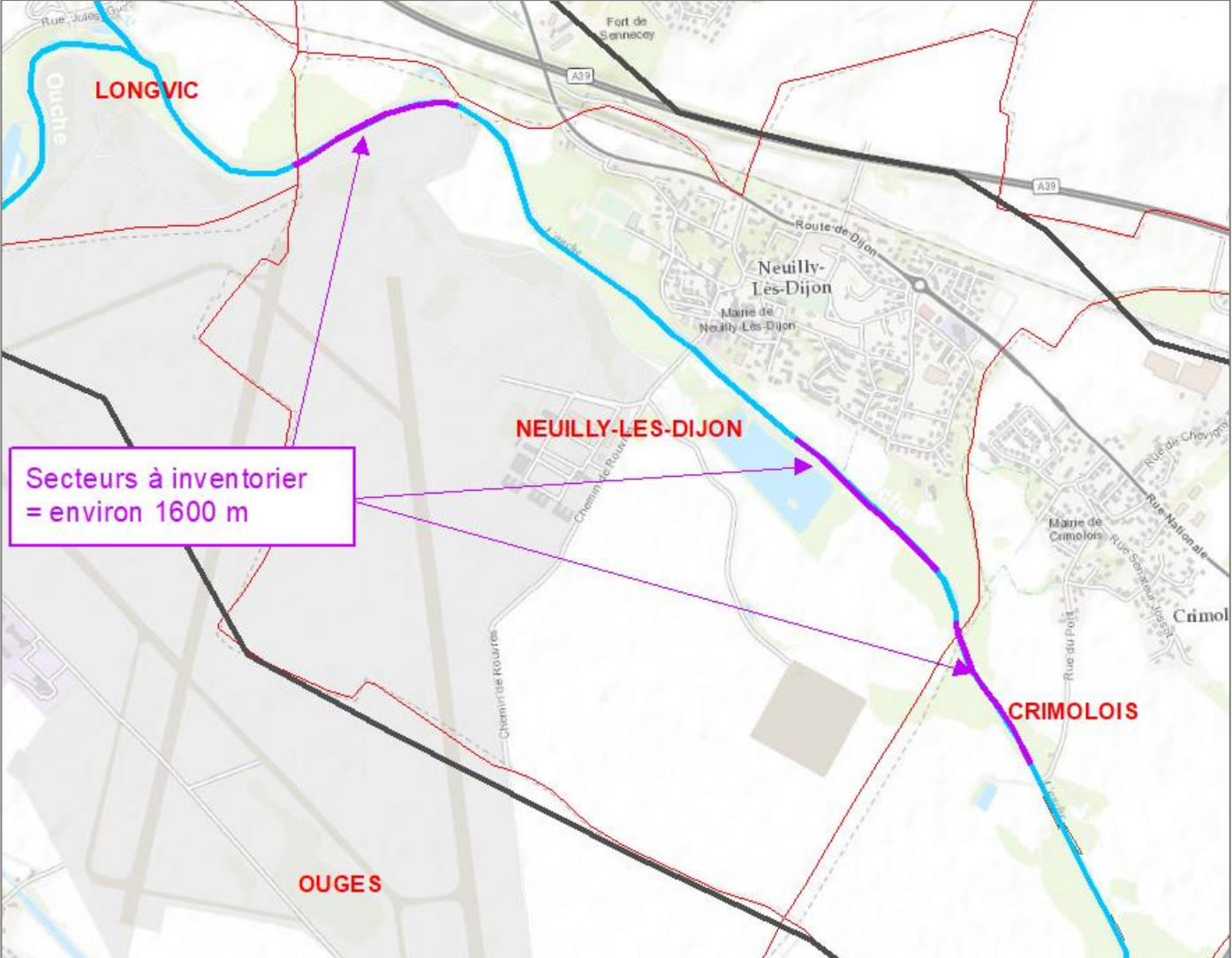
Amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état

82 000 € TTC – 50% AE - 30% Région BFC  
Etude jusqu'au dossier réglementaire  
Mars 2022 à mars 2023 + si inventaires écologiques complémentaires



# Banquettes minérales Gaudrans

DOB 2022



# Connexion de méandre Echenon

DOB 2022

## → Amélioration de la connectivité latérale

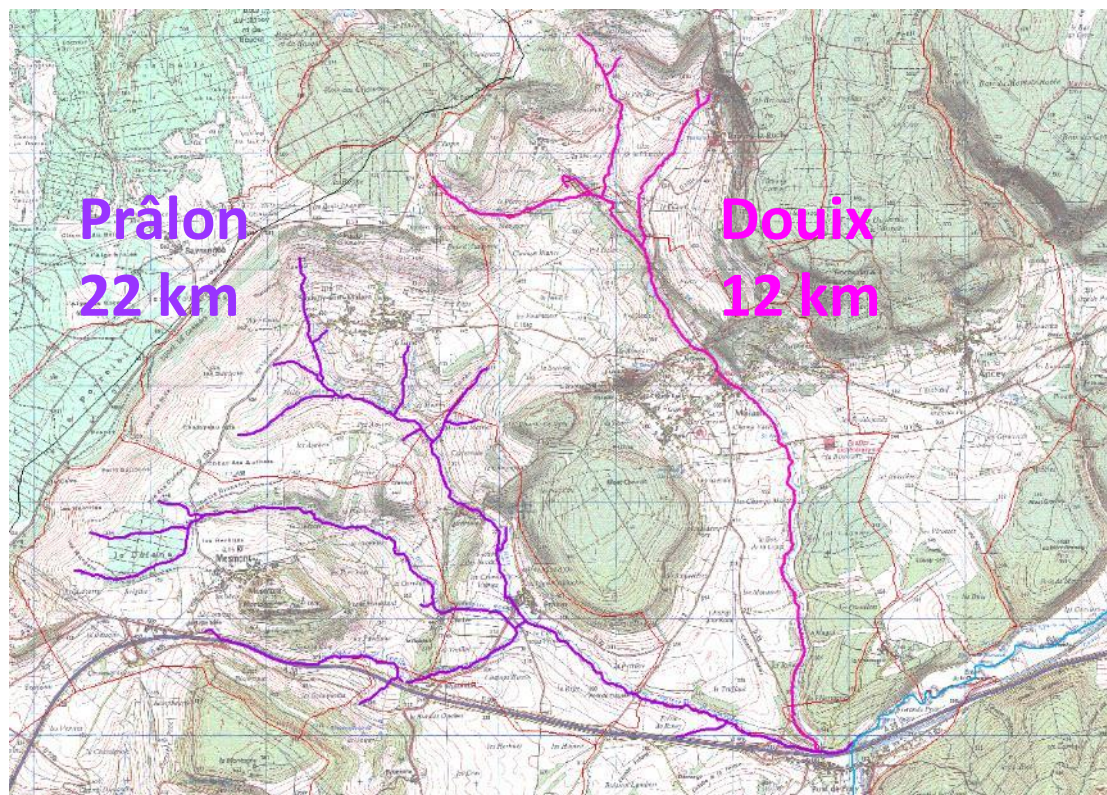
Reconnexion d'un espace latéral au cours d'eau favorisant le déplacement des espèces (zone refuge et de reproduction pour certaines espèces) et les flux épuratoires.



60 000 €TTC – 50% AE - 30% Région BFC  
Etude jusqu'au dossier réglementaire  
Mars 2022 à mars 2023 + si inventaires  
écologiques complémentaires

→ Amélioration de la qualité morphologique des affluents

Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées



25 000 € TTC – 80% Région BFC

**Inventaires**

Mars 2022 à février 2023

- Oiseaux
- Odonates
- Crossopes
- Reptiles
- Amphibiens

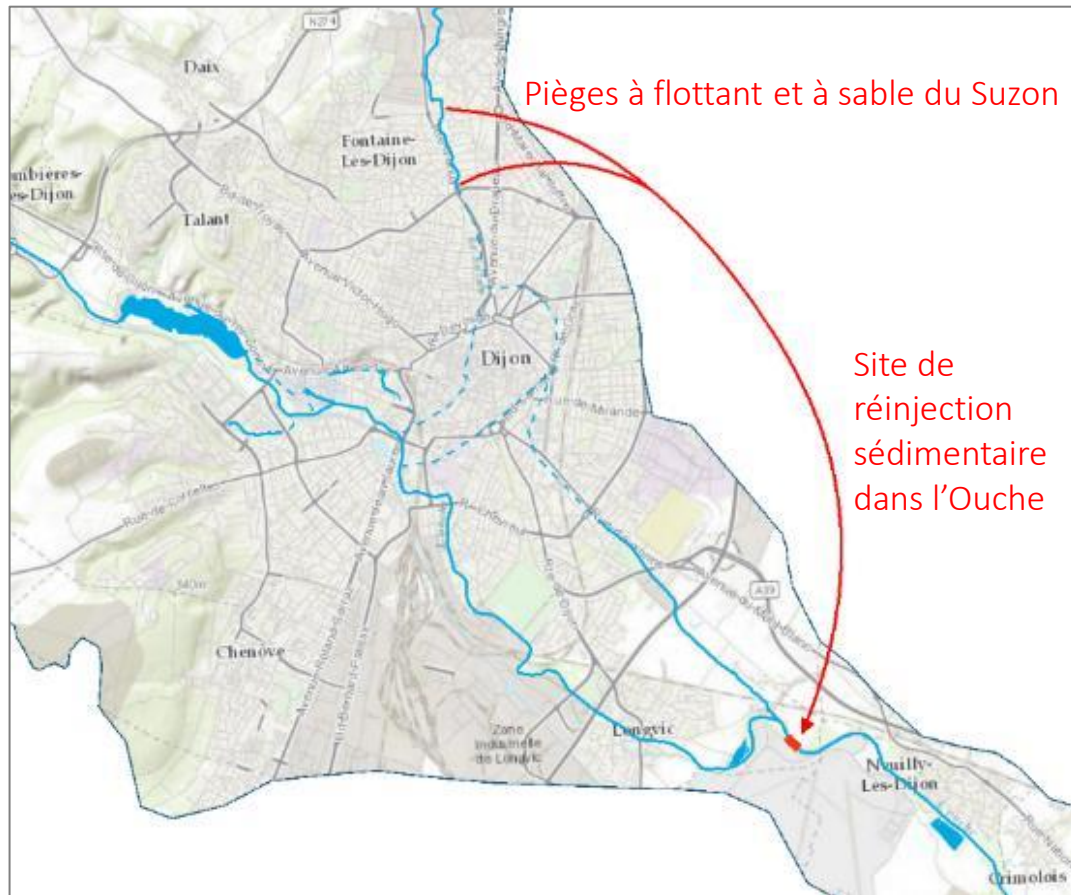
Réunion local de restitution pour favoriser la concertation préalable à la mise en œuvre d'un programme d'actions,



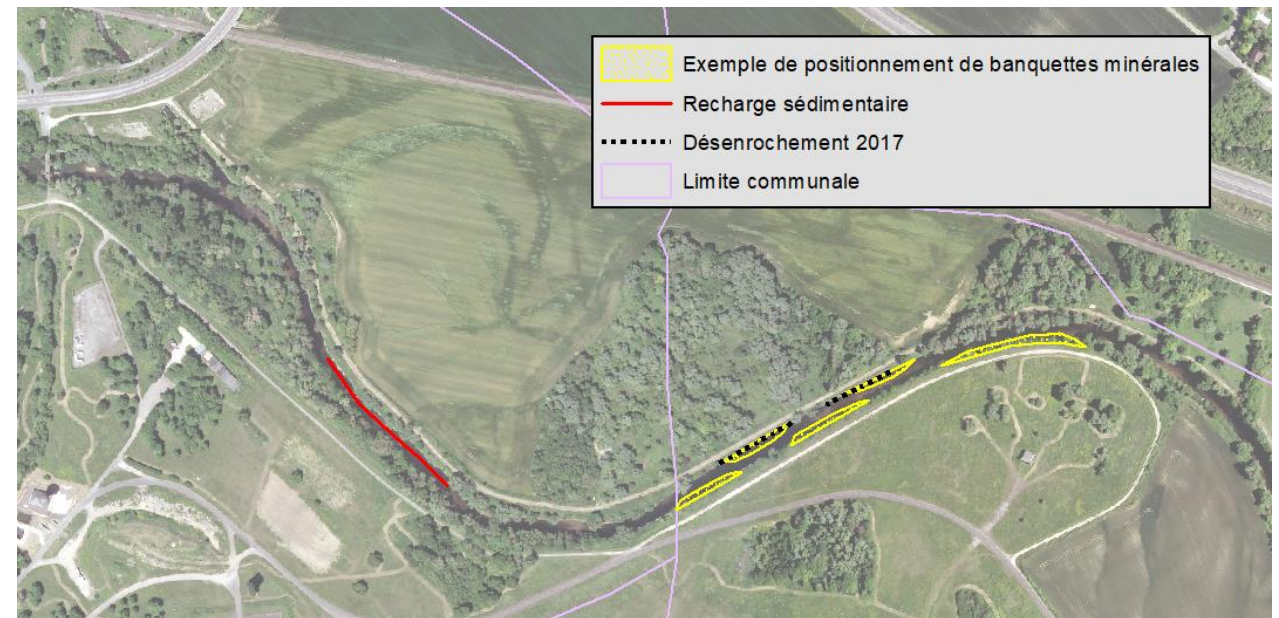
# Restitution sédimentaire à Longvic

DOB 2022

- Amélioration de la dynamique alluviale localement et vers l'aval par le transport sédimentaire
- Amélioration de la qualité morphologique avec diversification des habitats en lit mineur



25 000 €TTC – 50% AE - 30% Région BFC  
Travaux  
Septembre-octobre 2022



# Restitution sédimentaire à Longvic

DOB 2022

## → Bilan 2021

23 880 € TTC par COLAS – 50% AE - 30% Région BFC

Travaux fin Novembre 230m<sup>3</sup> sur 200m

Négociation avec Direction de l'exploitation - Dépôt des sédiments à l'Etang Royal mi-octobre

LONGVIC

## Ce qui appartient à l'Ouche va être rendu à l'Ouche



# Travaux de prévention de la dégradation des berges

## Tranche 1 (marché 2021)

DOB 2022

→ 1<sup>ère</sup> tranche du programme 2021-2025

→ DIG du 23 août 2021

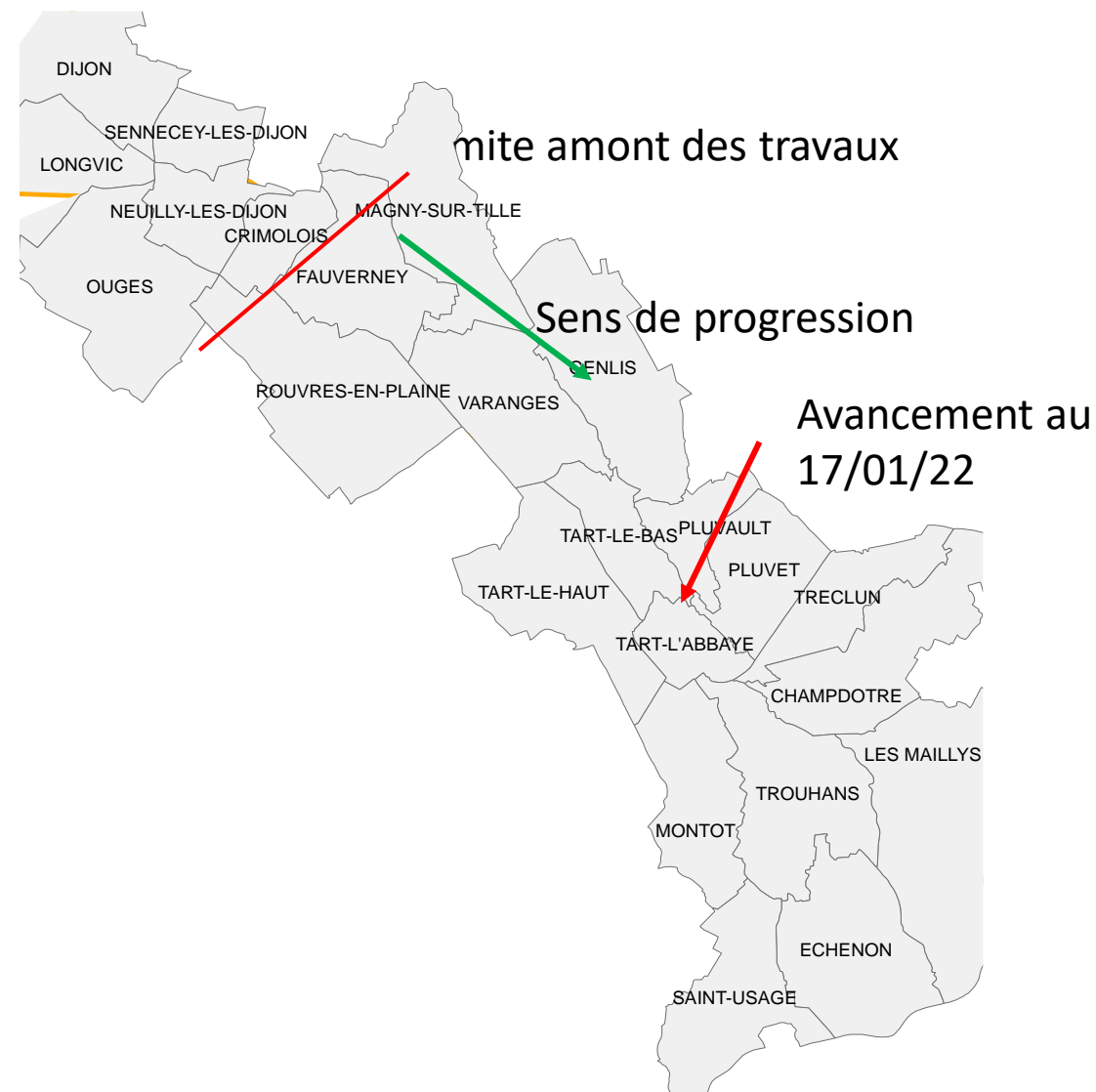
40 000 € HT – 30% Agence de l'Eau avec  
contrepartie : restitution sédimentaire à Longvic

Travaux votés en 2021

Communes concernées :

- Fauverney
- Varanges
- Tart
- Tart-le-Bas
- Trouhans
- Echenon

Volumes prévus : abattage de 405 arbres  
mises en têtard : 6  
embâcles : 15 m3



# Travaux de prévention de la dégradation des berges

## Tranche 2 (marché 2022)

DOB 2022

→ 2ème tranche du programme 2021-2025

57 753 € HT – 30% Agence de l'Eau avec  
contrepartie : OS travaux ruisseau des Fâches à  
Auxant

Communes concernées :

- Ahuy (Suzon)
- Fontaine-les-Dijon (Suzon)
- Dijon (Ouche et Suzon)
- Longvic (Ouche et Suzon)
- Neully-Crimolois (Ouche)

Volumes prévus : les relevés seront réalisés à partir  
de mars / avril pour un début des travaux en  
septembre / octobre

